



Création des espaces protégés et invisibilisation des traditions de conservation

D. Safari*

Université de Goma, Domaine de sciences de l'homme et de la société

*Auteur correspondant: safari_desire@yahoo.com

Article info: reçu: 12 février 2024, accepté: 19 juin 2024, publié: 30 juin 2024

Résumé : Cet article considère le secteur sud du Parc National de la Maïko en République Démocratique du Congo comme un prétexte empirique pertinent pour appréhender notre objet de recherche. Il traite de l'invisibilisation des traditions en matière de conservation de la biodiversité résultant de la création des espaces protégés. Ces traditions incluent notamment les espaces forestiers sacrés, la pharmacopée traditionnelle à base des espèces végétales sauvages, ainsi que les interdits traditionnels sur les animaux et les arbres. Bien que ces traditions soient menacées de disparition, elles sont toujours pratiquées par les communautés locales en raison de leur importance culturelle et symbolique pour elles. D'où la nécessité de leur préservation. Les acteurs de la conservation impliqués, particulièrement l'Etat et les organisations non gouvernementales, sont donc appelés à agir différemment en mettant en œuvre des mesures culturellement appropriées pour promouvoir lesdites traditions.

Mots clés : Communautés locales, conservation de la biodiversité, secteur sud du Parc National de la Maïko, traditions.

Abstract: This article considers the southern sector of the Maïko National Park in the Democratic Republic of the Congo as a relevant empirical pretext for understanding our research aim. It deals with the invisibilization of biodiversity conservation traditions resulting from the creation of protected areas. These traditions include sacred forest spaces, traditional pharmacopoeia based on wild plant species, and traditional prohibitions on animals and trees. Although these traditions are threatened with extinction, they are still practiced by local communities because of their cultural and symbolic importance to them. That is why they need to be preserved. The conservation players involved, particularly the state and non-governmental organizations, are therefore called upon to act differently by implementing culturally appropriate measures to promote these traditions.

Keywords: Local communities, biodiversity conservation, southern sector of Maïko National Park, traditions.

1. Introduction

Traditionnellement, les communautés locales ont su gérer leurs forêts, que ce soit dans un cadre clanique ou de lignage. Ainsi, avec une priorité essentiellement portée vers l'autosubsistance, elles ont pu maintenir, sans beaucoup de problèmes, la pérennité des ressources disponibles. Mais l'avènement et le développement des dispositifs modernes de conservation sont venus bouleverser le cours de l'histoire, amenant des nouveaux acteurs et conduisant à faire croire que les communautés locales n'étaient pas sensibles à la conservation de la biodiversité et que leur souci était de prélever les ressources forestières sans les préserver. Et pourtant, elles ont toujours été culturellement soucieuses de la gestion de ces ressources en raison de leurs cultures, de leurs pratiques ancestrales et d'autres pratiques liées à leur existence qui ont permis de les conserver.

De façon générale, toute communauté locale a un domaine foncier constitué au fil des temps et qui forme une propriété collective dans le sens qu'il appartient à la collectivité traditionnelle regroupant un nombre indéfini d'individus remplissant certaines conditions prévues par la coutume.



En République Démocratique du Congo (RDC), particulièrement dans le secteur sud du Parc National de la Maïko, la forme la plus remarquable de conservation basée sur la culture est la concession forestière clanique qui, souvent, abrite une biodiversité de grande valeur et protège des écosystèmes clés. Ce type de concession forestière est en fait la plus ancienne des manières de protéger la biodiversité par les communautés locales. A cet égard, ces dernières s'appuient sur les traditions, en l'occurrence les savoirs traditionnels locaux qui ont contribué à la préservation, au maintien et même à l'enrichissement de la diversité biologique, siècle après siècle. Sans ces savoirs, nombre d'espèces actuellement utilisées à des fins de recherche ou pour la fabrication de produits commercialisés n'auraient jamais été identifiées. De plus, ils fournissent la base de la prise de décisions relatives aux différents aspects de la vie de tous les jours: la chasse, la pêche, la cueillette, l'agriculture, la conservation et la distribution de la nourriture, la localisation et la collecte des plantes utiles pour combattre les maladies et les blessures, l'interprétation des phénomènes climatiques, la fabrication des vêtements et des outils, l'orientation et la navigation, l'aménagement des relations entre la société et la nature, l'adaptation aux changements sociaux et environnementaux, et bien plus encore (Le Goater, 2007, Bigombe & Toukéa, 2023). Ils ont donc des répercussions importantes en termes d'accès et de partage des avantages des ressources génétiques. Il est primordial de les apprécier à leur juste valeur par ceux qui les utilisent. Cela suppose de veiller à ce que l'accès à des savoirs traditionnels associés à des ressources génétiques soit conditionné par le consentement préalable, donné en connaissance de cause, des communautés locales concernées, et à ce que celles-ci retirent de leur utilisation des avantages justes et équitables.

En effet, les savoirs traditionnels doivent être respectés en tant qu'expression légitime de la culture et de l'expérience des communautés locales. Il est souhaitable que les personnes qui entretiennent des relations avec les communautés locales respectent l'intégrité, la moralité et la spiritualité des cultures et des relations des communautés locales, en évitant d'imposer des concepts, des normes et des jugements de valeur.

Cependant, selon Maindo et Kapa (2014), outre le christianisme et l'islam, l'hétérogénéité culturelle, les différents regroupements humains allochtones, les dispositifs institutionnels, les effets de la dynamique des besoins et de l'accroissement démographique sont autant des facteurs ayant logiquement gêné l'efficacité des savoirs traditionnels en matière de gestion de la biodiversité. En revanche, ces auteurs pensent que l'application stricte à ces jours de ces savoirs traditionnels n'étant plus réaliste et leur rejet en bloc n'étant pas non plus salutaire, la possibilité de les considérer à travers leurs valeurs positives et favorables à la conservation est à exploiter.

Le Goater (2010), pour sa part, montre que les interactions entre la législation pour la gestion des ressources biologiques et les savoirs traditionnels ont créé des tensions entre les communautés locales et les institutions étatiques, en relevant notamment que ces tensions sont apparues lorsque la science occidentale a pris conscience que les savoirs traditionnels pouvaient jouer un rôle considérable dans la détermination de molécules utiles pour la communauté scientifique et qu'ils relèvent d'un enjeu économique extrêmement important au travers des droits de propriété intellectuelle.

Il est à noter que la reconnaissance des savoirs traditionnels des communautés locales est devenue une question centrale des négociations. Ils ont été pour cela requalifiés comme patrimoine culturel à respecter, information à protéger ou encore marchandise à valoriser pour



une nouvelle économie de la connaissance. D'après les mêmes auteurs, les législations nationales destinées à protéger ces savoirs ont parfois des objectifs contradictoires.

Le rapprochement effectué entre la gestion des écosystèmes forestiers et la valorisation de savoirs traditionnels soulève de nombreuses interrogations sur l'utilisation même de ces savoirs, aussi bien du côté des décideurs que de celui des groupes sociaux ou individus associés à ce rapprochement. Tantôt il est question de reconnaissance de droits de groupes sociaux et de singularité de leurs pratiques sociales, tantôt on se focalise sur la question du partage des avantages des projets de bio-prospection. Face à cela, Scotto (2000) tire la sonnette d'alarme en soutenant que la marginalisation des savoirs traditionnels des communautés locales engendrerait l'échec de la gestion durable des écosystèmes forestiers.

A la lumière de ce qui précède, il convient de souligner l'importance des traditions dans la préservation de la biodiversité, alors que les nouvelles pratiques et dynamiques sociales les mettent en désuétude et donnent lieu à un mode d'expression moins commode entre les communautés locales et la nature. En cause, la désarticulation entre le droit forestier étatique et les modes de vie des communautés. Partant de cela, la présente étude s'interroge sur le fonctionnement des traditions en matière de conservation de la biodiversité face aux systèmes étatiques de conservation qui seraient désincarnés des réalités locales et aux perturbations que subissent ces traditions.

2. Méthodologie

Pour le contexte d'interprétation des données de cette recherche, nous avons adopté une approche anthropologique en mobilisant la théorie systémique comme cadre d'analyse, étant donné que l'homme et la biodiversité constituent les éléments interdépendants d'un ensemble cohérent. Ainsi, le secteur sud du Parc National de la Maiko a été choisi comme zone géographique pour cette recherche. Il comprend des modèles de conservation modernes (établis par l'Etat) et traditionnels (basés sur la coutume) qui sont fortement enchevêtrés ; ce qui en fait un site d'investigation extrêmement intéressant pour la compréhension heuristique de notre objet de recherche.

Afin de collecter les données empiriques, une interaction constante avec le milieu d'étude a été privilégiée en ayant recours aux techniques suivantes : les entretiens individuels semi-directifs, l'observation directe, les groupes de discussion et la recherche documentaire. A travers un métissage méthodologique, ces techniques ont été triangulées pour assurer la validité scientifique des données.

Grâce à un échantillon qualitatif typique ou par choix raisonné (Nkoum, 2010), 89 personnes ont participé aux enquêtes menées dans le secteur sud du Parc National de la Maiko durant les mois de janvier 2021, juillet et août 2022. L'analyse des données ainsi collectées a été réalisée par la méthode d'*analyse de contenu*, la plus répandue pour examiner les interviews et les observations qualitatives (Klaus, 2003).

3. Résultats et discussion

Les communautés locales sont très attachées aux traditions de conservation qui revêtent pour elles une importance capitale, voire vitale, même si les dispositifs modernes de conservation soutenus par l'Etat conduisent à leur invisibilisation. Ces traditions incluent les espaces



forestiers sacrés et les différents rôles qu'ils remplissent, la pharmacopée traditionnelle à base des espèces végétales sauvages pour soigner des maladies et les interdits traditionnels sur les animaux et les arbres.

3.1. Les espaces forestiers sacrés : entre utilité et menace

Dans le secteur sud du Parc National de la Maiko, les espaces forestiers sacrés sont des forêts sous forme d'îlots forestiers, dont certains sont d'origine récente, situés à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves communautaires ou des concessions forestières des communautés locales. Leur préservation est subordonnée aux valeurs socio-culturelles et symboliques attachées aux usages des ressources forestières. Les propos recueillis dans le cadre de notre enquête de terrain révèlent que ces espaces ont diverses fonctions. Il existe les forêts des dieux ou des esprits, les forêts cimetières où l'on enterre les chefs coutumiers et les forêts où se déroulent les rites coutumiers pour différentes initiations. Au-delà de leurs fonctions culturelles, les populations considèrent que ces espaces sont des « entités écologiques » qui permettent de préserver la biodiversité. Malgré un accès restreint, ils sont des lieux où les communautés locales récoltent divers produits forestiers (fruits, plantes médicinales, vignes, petits animaux, miel, etc.).

Les communautés locales sont toujours attachées aux valeurs ancestrales qu'ils renferment, bien que celles-ci soient rendues invisibles par l'effet des zones de conservation mises en place. Cela étant, il existe des dispositions coutumières pour une gestion durable des ressources contenues dans les espaces forestiers sacrés. Par exemple, le fait d'exiger une autorisation du chef coutumier pour s'y rendre évite une action humaine désordonnée et permet l'accès réglementé et périodique au gibier et aux autres ressources. Seul le chef coutumier peut donc y autoriser la pratique d'activités humaines, comme le révèle cette déclaration d'un habitant interrogé lors de notre enquête de terrain : « nous allons dans les forêts sacrées pour couper des arbres, cueillir des fruits, poser des pièges pour attraper du gibier, mais pour y aller il faut au préalable avoir une autorisation écrite du chef coutumier généralement motivée par les circonstances suivantes : l'organisation du deuil, des cérémonies de la circoncision et des mariages, ainsi que le paiement des frais de santé et de scolarité des ménages pauvres » (Entretien tenu en janvier 2021 à Twabinga).

En outre, dans le secteur sud du Parc National de la Maiko, des rites culturels continuent d'être pratiqués à l'intérieur de certains espaces forestiers sacrés, notamment la pratique de la circoncision appelée *Kabiye* en langue locale, l'invocation des esprits et l'intronisation. A ce titre, les habitants ont un grand respect pour les lieux sacrés de leur territoire. Dans cette optique, Camara cité par Ndambo (2014) reconnaît l'importance des forêts sacrées pour les populations quand il argue qu'elles servent d'exemples de traditions locales et que les autorités traditionnelles mettaient de côté des portions de forêts pour une utilisation durable de plantes vitales et des sites destinés aux entretiens avec les ancêtres.

De leur côté, Wild et McLeod (2012) notent que de nombreux sites naturels sacrés contiennent des niveaux élevés de biodiversité et ces niveaux sont souvent beaucoup plus élevés que dans les zones adjacentes où les habitats ont été sensiblement modifiés par différents types d'utilisation des sols. Cet état de choses n'est pas dû au hasard mais à la protection accordée aux lieux sacrés protégés par les communautés locales qui en sont les gardiennes. Lorsque ces lieux se trouvent au sein de paysages fortement modifiés, où les aires



protégées sont rares, ils peuvent être le seul exemple de végétation originale et combler une lacune dans l'effort de conservation de la biodiversité. De la sorte, les sites forestiers sacrés jouent trois rôles, à savoir un rôle socioculturel, un rôle spirituel et un rôle de conservation d'une ressource vitale pour la communauté.

Par ailleurs, l'étude menée par Bhagwate et Rutte cités par Wild et McLeod (Idem) à travers l'examen de 98 références de sites naturels sacrés pour analyser le rôle des sites sacrés dans la conservation de la biodiversité, a montré que certains animaux et plantes spécifiques survivent exclusivement dans des sites naturels sacrés. Ces auteurs donnent un exemple du Ghana, où la seule population de la véritable sous-espèce de cercopithèque mone (*Cercopithecus mona*) vit dans une petite forêt (28 ha) sacrée à Tafi Atome, dans la région de la Volta. Et les singes Mone associés à des valeurs traditionnelles y sont eux aussi considérés comme sacrés et donc il est interdit de les tuer. Ils soulignent, en outre, que chaque année, au mois de février, a lieu un festival pour célébrer les singes, et la communauté bénéficie de plus en plus de revenus touristiques.

Pour Malan et Fournier cités par Toko et al. (2017), la sacralisation des sites représente une stratégie efficace de conservation des ressources naturelles car les pratiques rituelles dans les forêts sacrées influencent positivement la conservation de la biodiversité. Quant à Chevalier (1933) cité par Tchaa (2008), ils soutiennent que : « les lieux sacrés sont des fragments de forêts à l'intérieur desquelles les populations pratiquent des rites religieux. Ces lieux représentent la terre des aïeux, pour des cérémonies et des prières, généralement entourés des mythes ... ».

Les valeurs traditionnelles associées aux espaces forestiers sacrés sont les moyens essentiels pour la conservation de la biodiversité ; autant qu'il soit largement reconnu à travers le monde et dans toutes les disciplines que les régions de prudence écologique présentent une relation symbiotique entre les habitats et la culture (Arizpe, 1996). Reconnaisant également la valeur de ces espaces, la plupart des coutumiers que nous avons interrogés ont exprimé un intérêt pour l'extension de la superficie de leurs sites sacrés, mais ont en même temps souligné que les conditions socio-économiques des communautés locales devraient s'améliorer pour y parvenir. En effet, les espaces forestiers sacrés sont susceptibles de devenir des nœuds importants pour la restauration des habitats sauvages d'espèces rares, des corridors écologiques et des zones d'appui à la biodiversité. Dorénavant, dans le secteur sud du Parc National de la Maiko, certaines forêts communautaires reconnues légalement constituent la ceinture de protection du parc.

Au demeurant, les rites forestiers sont devenus très rares alors qu'il n'y a aucune initiative pour les soutenir. Ils sont donc voués à la disparition, bien que les communautés locales admettent leur importance dans la préservation de la culture ancestrale. Et pour cause, la plupart des sites forestiers sacrés ont été incorporés dans les forêts qui sont devenues des concessions forestières des communautés locales sans reconnaître leur valeur aux communautés locales, bien plus que le zonage n'est pas encore déterminé afin de distinguer les aires de conservation de celles destinées à d'autres activités, y compris les cérémonies coutumières. Les communautés locales ont exprimé leurs inquiétudes au sujet du devenir incertain de ces sites dont l'importance pour elles et pour la conservation reste indéniable. Force est de reconnaître que l'imbrication des zones de conservation porte fortement préjudice aux sites sacrés car de vastes étendues de forêts sont désormais vouées à la conservation dans l'ignorance totale des



valeurs et de l'importance des lieux sacrés affectant ainsi les droits fondamentaux pour la conservation des cultures locales.

Par conséquent, les espaces protégés mis en place dans la zone posent un défi particulier en termes de reconnaissance, de conservation et de gestion/utilisation et même d'existence des sites naturels sacrés. Cette situation engendre des conflits et de la méfiance, voire de l'animosité, qui sont des obstacles au développement de relations constructives et de coopération entre les communautés locales et les autres acteurs. De ce fait, l'invisibilisation des dispositifs coutumiers est un véritable conflit ignoré entre l'homme et la nature.

Pour autant dire qu'un manque de soutien local pour la gestion et le maintien des sites forestiers sacrés n'est pas souhaitable pour la conservation de la biodiversité. Il est nécessaire d'envisager des mécanismes appropriés pour protéger ces sites afin de permettre aux communautés locales de continuer à les utiliser et à les gérer comme des lieux dédiés pour leur développement culturel et spirituel.

3.2. La pharmacopée traditionnelle à base des espèces végétales sauvages

Selon Oyono (2001), les populations des zones forestières ont toujours eu recours aux produits forestiers pour traiter des maladies. Ces produits relèvent de la pharmacopée traditionnelle utilisée également par les habitants du secteur sud du Parc National de la Maïko, surtout des villages reculés où il n'y a pas de structures de santé viables et là où l'accessibilité financière aux soins de santé pose encore problème. Ce type de pharmacopée est généralement utilisé par les guérisseurs traditionnels autrement appelés tradipraticiens. Les personnes malades les consultent pour toutes sortes de maux d'ordre physique, émotionnel et spirituel. Ils récoltent les racines, les feuilles, les écorces, les graines, la sève des arbres et bien d'autres produits de la forêt pour soigner diverses maladies, parmi lesquelles figurent les hernies, l'impuissance sexuelle, les douleurs lombaires et les maladies parasitaires y compris la vermine et le paludisme. Pour ce faire, l'immense majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude sur le travail des guérisseurs traditionnels ont manifesté de l'intérêt et du respect à leur égard, reconnaissant qu'ils sont réputés capables de guérir les maladies déclarées incurables en médecine moderne.

Outre le fait que les guérisseurs traditionnels sont reconnus par les pouvoirs publics qui les considèrent comme des soignants au même titre que des praticiens biomédicaux, ils jouissent d'une certaine influence au sein de la communauté. Le rôle vital qu'ils jouent, le capital de confiance dont ils jouissent, les compétences et les savoirs traditionnels dont ils sont détenteurs renforcent la cohésion sociale et contribuent à sensibiliser à préserver des ressources forestières au sein de la communauté.

Cependant, la création de nouveaux espaces protégés, en réduisant l'accès aux forêts pour les communautés locales, semble avoir mis à mal la pharmacopée traditionnelle. C'est d'autant plus préoccupant que les guérisseurs traditionnels sont confrontés à la rareté de certaines essences qu'ils utilisent dans leurs remèdes pour soigner les maladies humaines. D'où l'impérieuse nécessité de mettre en place des initiatives de valorisation des plantes médicinales visant à les rendre disponibles.



D'autre part, certains guérisseurs traditionnels sont considérés comme des féticheurs et ont souvent mauvaise réputation vis-à-vis de la population. Ils se transforment en voyants sans apporter des solutions aux problèmes de santé des personnes qui viennent les consulter. Cela serait motivé par le fait que le métier de guérisseur traditionnel, non seulement permet de soigner certaines maladies, mais procure également des revenus à ceux qui l'exercent. De ce point de vue, Amougou cité par Safari (2023) argue que, ces derniers temps, la pharmacopée traditionnelle reprend du poil de la bête en termes des soins aux populations en répondant aussi aux logiques d'accès à l'emploi.

3.3. Les interdits traditionnels sur les animaux et sur les arbres

Les interdits sur les animaux ont servi à l'institution d'un système efficace de maintien de la nature. Dans le secteur sud du Parc National de la Maiko, subsiste la conception totémique des animaux. Les espèces animales totémiques citées par les répondants lors de notre enquête de terrain sont le crocodile nain, le léopard, l'okapi, le pangolin géant, l'antilope bongo, le sanglier et le caïman. Ces espèces bénéficient de la protection coutumière et sont d'usages sélectifs qui permettent de les protéger.

Outre les vertus culturelles, les interdits sur les animaux ont servi à établir un système efficace de leur préservation. A ce sujet, un des gardiens de la coutume parmi ceux qui ont été interrogés dans le cadre de cette étude a déclaré ce qui suit : « *outre les peines coutumières qui sont infligées à quiconque ose tuer les animaux totémiques sans autorisation, dans certains cas, la malchance/mauvais sort peut s'ensuivre* » (Entretien tenu à Lubutu-centre, juillet 2022).

Cette perception des conséquences de la violation des interdits vient corroborer les résultats de l'étude menée par Maindo et al. (2017) qui ont montré que des pratiques métaphysiques uniformes autour de Kisangani étaient d'application pour sanctionner tout contrevenant à chaque interdit et tabou. A cet effet, chaque transgression de l'un des interdits était assortie d'un mauvais sort dont le choix dépendait de la préférence des dépositaires de la coutume : une paralysie, des gales, des gonflements des membres inférieurs, voire la cécité, en attendant que les aveux soient formulés. Une fois la faute reconnue, les amendes en nature (un porc, une chèvre, un coq, etc.) étaient payées aux anciens en guise de réparation de préjudices causés, puis vint le rétablissement du contrevenant.

Dans cette même lancée, l'étude dirigée par Butare Innocent citée par Maindo et al. (Idem) a révélé que la sanction pour les contrevenants des interdits peut aller « du simple avertissement à l'envoûtement et même à la mort ». Néanmoins, ces auteurs notent que ces mécanismes dissuasifs ont bien fonctionné avec des communautés homogènes (partageant les mêmes valeurs coutumières) et surtout avant l'emprise du christianisme et de l'islam. C'est ainsi que plusieurs mobiles se sont consolidés en termes de goulots d'étranglement, dérégulant non seulement l'efficacité, mais aussi la praticabilité de toutes ces valeurs locales liées aux interdits sur les animaux sauvages.

Concernant les interdits sur les arbres, tout en renforçant les procédés protecteurs de la biodiversité, le système local de conservation réfère aux motivations dictées par la coutume locale. Ce faisant, l'abattage de l'un ou l'autre arbre coutumièrement protégé n'est possible qu'après la justification de son usage. En effet, les arbres hôtes à chenilles autant que des



espèces médicinales font l'objet de conservation au sein de la communauté locale riveraine du secteur sud du Parc National de la Maiko. Il existe également des interdits sur les arbres destinés à la fabrication des pirogues et des statuettes mystiques.

Les propos recueillis lors d'un groupe de discussion organisé dans le cadre de notre enquête de terrain à Lubutu ont montré que les espèces d'arbres protégées par la coutume sont entre autres : *Nkumo*, *Mbamba* et *Mbi*. Ces espèces représentent des valeurs différentes selon les usagers. Par ailleurs, la protection des arbres passe par la représentation que les gens se font de la forêt. Des études anthropologiques ont montré qu'en plus d'être une source vitale de nourriture et de médicaments, la forêt a une signification culturelle, historique et spirituelle plus large pour les peuples qui l'habitent, ce qui influence profondément leur approche de la gestion forestière (Moïse, 2019).

Le territoire forestier agit comme un espace de sentiment et de mémoire, d'histoires personnelles et collectives de famille, de clan et de village. Ce territoire est un patrimoine culturel de la communauté, propriété du passé ancestral, utilisé par les vivants du présent et gardé pour l'usage des générations futures. Ces croyances ont des implications importantes pour la gestion des terres car elles se situent dans une histoire locale à long terme basée sur la parenté ; en créant une perspective pour l'utilisation et la gestion durables des terres. De cette manière, les modèles coutumiers de gestion de l'environnement forestier constituent une force très conservatrice et préservationniste. C'est dans cette optique que Bigombe (2021) souligne que le respect du patrimoine culturel, des sites cérémoniaux et sacrés, des espèces sacrées et des connaissances secrètes mérite une attention particulière dans toute activité.

Malheureusement, la modernité et l'institution des dispositifs exogènes de conservation ont contribué au relâchement des savoirs traditionnels, en les empêchant de jouer leur rôle salvateur d'antan en faveur de la conservation de la biodiversité. En conséquence, les interdits traditionnels sont bravés. Pourtant, il est possible de s'appuyer sur des règles coutumières pour assurer le maintien de ces interdits qui présentent un intérêt certain pour la conservation des espèces fauniques et floristiques. Ces règles font référence aux croyances et au contrôle social régulièrement assuré par les dépositaires de la coutume.

Conclusion

Les traditions en matière de conservation continuent d'être pratiquées dans le secteur sud du Parc National de la Maiko, malgré les menaces auxquelles elles sont confrontées du fait des facteurs exogènes, notamment ceux liés à la modernité de la conservation. A cause de l'importance culturelle et symbolique de ces traditions pour les communautés locales, celles-ci ne sont pas prêtes à y renoncer.

Ainsi, les acteurs de la conservation impliqués devraient travailler ensemble afin de faire face aux menaces qui pèsent sur lesdites traditions en mettant en œuvre des mesures culturellement appropriées en vue de leur préservation. Dans cette perspective, le gouvernement congolais devrait reconnaître et garantir la jouissance des droits des communautés locales au sein des espaces forestiers dédiés pour leur épanouissement culturel et spirituel, y compris ceux situés à l'intérieur de ses limites de gestion (zones tampons).



Quant aux organisations non gouvernementales, elles devraient apporter leur soutien à la promotion du droit coutumier pour la préservation des traditions de conservation. En vue d'aborder de manière plus poussée les aspects liés aux droits des communautés locales en matière de prise en compte des savoirs locaux sur la gestion de la biodiversité, nos recherches ultérieures pourraient s'intéresser à la problématique du respect des droits humains que propose l'écologie politique comme nouvelle approche de la gestion forestière.

Références bibliographiques

- Amougou L. (2014), *Etat, société et développement durable : expérience de la gouvernance forestière au Cameroun*. Thèse de doctorat en Sciences Sociales, Université Catholique d'Afrique Centrale, Cameroun, p. 335.
- Arizpe N. L. (1996), Quoted by Nancy Lee Peluso 'Traditions' of Forest Control in Java: Implications for Social Forestry and Sustainability, University of California, Berkeley, July 1993. *Global Ecology and Biogeography Letters*, 3(4):138-157.
- Bigombe P. (2021), *Introduction à la socialisation de la Biodiversité. Essai sur les droits des communautés autochtones et locales dans la convention sur la Diversité Biologique*. Le Harmattan, 288p.
- Bigombe P., Toukéa D. (2023), De l'indispensable intégration des savoirs climatiques autochtones dans les politiques climatiques en Afrique centrale. *Les Cahiers du CIÉRA*, 22 : 83–101. <https://doi.org/10.7202/1107143ar>.
- Moïse R. E. (2019), *Making community forestry successful in DRC: anthropological perspectives on community-based forest management*. rain Forest Foundation UK, securing lands, sustaining lives, p.8.
- Karesh W., Dobson A., Lloyd-Smith J., Lubroth J., Dixon M., Bennett M., Aldrich S., Harrington T., Formenty P., Loh E., Machalaba, C., Thomas M., Heymann, D. (2012), Ecology of zoonoses: natural and unnatural histories. *Lancet*, 380(9857): 1936-1945.
- Klaus K. (2003). *Content analysis: an introduction to its methodology*. 2nd Edition, Sage Publications, Thousand Oaks, CA. 413p.
- Le Goater Y. (2007), *La protection des savoirs traditionnels : l'expérience indienne*. Voir les contributions de Berlin E. A., Langton M., Mathew R., Ruddle K., Séhuéto L. et le commentaire de Nakashima D. lors de la session "Science and other systems of knowledge", in Science for the Twenty-First Century : A New Commitment, Paris, World Conference on Science, UNESCO, 2000, pp. 432-444.
- Le Goater Y. (2010), *Ressources biologiques et savoirs traditionnels : du droit de la propriété intellectuelle au droit de l'O. M. C*. Thèse de doctorat en Droit public à Paris 2, 660 p.
- Maindo A., Kapa F. (2014), *La foresterie communautaire en RDC, Premières expériences, défis et opportunités*. Tropenbos International RD Congo, 143 p.
- Maindo A., Bambu P., Ntahobavuka A. (2017), *Concilier les savoirs endogènes et les moyens d'existence en République Démocratique du Congo. Une stratégie de gestion durable de la diversité biologique autour de Kisangani*. Kisangani, Ed. Tropenbos RD Congo, 36p.
- Ndambo M. (2014), *Participation des communautés locales et gestion durable des forêts : cas de la réserve de la biosphère de Luki en République Démocratique du Congo*.



- Thèse en cotutelle Doctorat en sciences forestières, Université Laval Québec, Canada Philosophiae doctor, pp.50-56.
- Nkoum B. (2010), *Initiation à la recherche : une nécessité professionnelle*. Presse de l'UCAC, p. 109.
- Oyono P. (2001), *Les usages culturels de la forêt, in Etat, société et rente forestière au Cameroun*. Presses de l'UCAC, FTTP-ASS, pp.38-48.
- Safari D. (2023), *Lutte pour le contrôle de la forêt et gestion durable des écosystèmes forestiers dans le secteur sud du Parc National de la Maiko en RDC*. Thèse de doctorat en Sciences Sociales, Université Catholique d'Afrique Centrale, Cameroun, 413p.
- Scotto Di R. H. (2000), *La participation des populations locales à l'élaboration d'un projet de gestion durable de leur « forêt villageoise » évaluation, facteurs explicatifs, propositions d'appuis dans la zone d'intervention du programme GDRN*. Région de Sikasso, Mali, p.13.
- Tchaa Boukepessi (2008). *Rôle socio-économique des Bois Sacrés du centre Togo*. 6th International Conference of Territorial Intelligence "Tools and methods of Territorial Intelligence", Besançon, France. halshs-00985330.
- Toko Imorou I., Arouna O., Houessou L. G., Sinsin B. (2017), Contribution of sacred forests to biodiversity conservation: case of Adjahouto and Lokozoun sacred forests in southern Benin, West Africa. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 11(6): 2936.
- Wilcox B., Ellis B. (2006), Les forêts et les maladies infectieuses émergentes chez l'homme. *Unasylva*, 57(224) : 11-18.
- Wild R., Mcleod C. (2012), *Sites naturels sacrés : lignes directrices pour les gestionnaires d'aires protégées*. Gland, Suisse : UICN, p.8-9.
- Zinsstag J., Schelling E., Waltner-Toews D., Whittaker M. A., Tanner M. (2020), *Modèles de transmission animaux-humains* In : One health, une seule santé : Théorie et pratique des approches intégrées de la santé [en ligne]. Disponible sur Internet : ISBN : 9782759233885.